

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	41	43

Date de la convocation
17 septembre 2026

Numéro de la délibération
26-22

Objet de la Délibération

Adhésion à la
charte d'accompagnement
bois biosourcés proposée
par l'association FIBOIS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le dix-sept septembre deux-mille-vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROY.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Stéphanie ALVES (Rouvray-Ste-Croix), Muriel BATAILLE (Tournois), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Annick BUISSON (Gidy), René DAUDIN (Artenay), Philippe DEFANCE (Chevilly), Florine DELBARRE (Huêtre), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Martine LEFAUCHEUX (Gidy), Fabienne LEGRAND (Sougy), Frédéric LOPEZ (La Chapelle-Onzerain), Dominique LORCET (Chevilly), Lorraine MARTEAU (Trinay), Véronique DEFAY (suppléante de Alban PAILLET – Coinces), Denis PELE (St-Péravy-la-Colombe), Odile PINET (Patay), Nathalie REDIN (Bucy-le-Roi), Charles PIERRE-LOUIS (suppléant de Denis REIG – Bucy-St-Liphard), Christophe PERRON (suppléant de Virginie SICARD – Gémigny), Christophe LEFEBVRE (suppléant de Sandrine SIMON – Boulay-les-Barres), Sylvie VALENTIN (Villamblain), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anne BOUGRAIN (Coulmiers), Jean-Yves GUINARD (suppléant d'Aurore CARO - Meung/Loire), Edith CHARDON (Tavers), Yohan CHESNEAU (Binas), Claudie COUTURE (Villermain), Jonathan DEROSIER (Meung/Loire), Christophe DEWAELE (St-Ay), Léane FARINA JAVOY (Mézières-lez-Cléry), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Luc FOURNIER (St-Ay), Christine FRAMBOISIER (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Vincent MENU (Cléry-St-André), Sandrine PAIN (Rozières-en-Beauce), Stéphane ROY (Mareau-aux-Prés), Daniel THOUVENIN (Villorceau), François-Marie VAUXION (Cléry-St-André), Franck VUE (Epieds-en-Beauce), YVON Steven.

➤ **A donné pouvoir :**

- Michèle MAZY-VILAIN (Le Bardon) à Stéphane ROY (Mareau-aux-Prés)
- Grégory GONET (Messas) à Sandrine PAIN (Rozières-en-Beauce)

➤ **Assistaient également :**

Les délégués suppléants de la CCBL : Patrice SMEKENS (Rouvray-Ste-Croix), Gildas LEVESQUE (Tournois), Nathalie BIANCHI (Ruan), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Stéphanie JAMET (Sougy), Jean-Marc RICHET (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Anne BABIN (Chaingy), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-St-André), Matthieu LE ROYET (Rozières-en-Beauce).

➤ **Ainsi que :** Hervé LEFEVRE (Maire de Rozières-en-Beauce), Francis LHEURE (Président de FIBOIS Centre-Val de Loire), Amandine DIDELOT, Guillaume GUION et Olivier SILBERBERG (FIBOIS Centre-Val de Loire)

Adopté le 25 février 2025, le programme d'actions du Plan Climat Air-Energie Territorial porté par le PETR Pays Loire Beauce contient notamment la mesure 40 visant à accompagner le développement de filières durables (matériaux bio-sourcés) sur le territoire. L'un des partenaires identifiés au sein de cette action est l'association FIBOIS Centre-Val de Loire.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	41	43

Date de la convocation
17 septembre 2026

Numéro de la délibération
26-22

Objet de la Délibération

**Adhésion à la
charte d'accompagnement
bois biosourcés proposée
par l'association FIBOIS**

Cette association propose au PETR Pays Loire Beauce d'établir une convention de partenariat dans l'objectif de favoriser, auprès des acteurs de la maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrage, des modalités plus durables et plus respectueuses de l'environnement, s'appuyant sur la ressource bois et la mise en oeuvre de matériaux bio/agro/géo-sourcés.

En ce sens, la mise en place de cette convention répond à l'une des 136 mesures du PCAET.

La proposition de convention est basée sur des actions de type volontaire de chacun des partenaires et ne comporte pas d'engagements financiers.

La date limite de validité de la convention est fixée au 30 juin 2031.

Dans le cadre de cette convention, les parties s'engagent mutuellement à :

- Transmettre les projets de construction et d'aménagement identifiés sur la zone géographique de compétences pour lesquels l'utilisation du bois constituerait un moyen d'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone
- Relayer les communications et/ou informations relatives à la construction bois et biosourcés produites par l'un ou l'autre des parties lorsque cela est pertinent

Fibois Centre-Val de Loire s'engage à :

- Tout mettre en oeuvre pour répondre à la sollicitation du PETR Pays Loire Beauce dans un délai raisonnable au vu de son activité
- Proposer des temps d'échange et les mises en relation adaptées aux besoins
- Formaliser la restitution des échanges dans un document de synthèse permettant de garder le fil du projet et formaliser les mises en relation
- Accompagner les phases de conception et de maîtrise d'oeuvre des projets
- Faire remonter au PETR Pays Loire Beauce les projets identifiés sur leur zone géographique de compétence concernés par la Construction ou les aménagements bois.
- Faire remonter au PETR Pays Loire Beauce les projets identifiés qui candidatent au Prix National de la Construction Bois.
- Inviter le PETR Pays Loire Beauce aux conférences organisées par Fibois CVL dans le cadre de la Charte d'Accompagnement Bois-Biosourcés ou toute autre démarche similaire (ex : Forêt Bois Territoires)
- Inviter le PETR Pays Loire Beauce aux Clubs et/ou communications mis en place à l'attention des Maîtres d'oeuvre et Maîtres d'ouvrage.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	41	43

Date de la convocation
17 septembre 2026

Numéro de la délibération
26-22

Objet de la Délibération

Adhésion à la
charte d'accompagnement
bois biosourcés proposée
par l'association FIBOIS

- Inviter le PETR Pays Loire Beauce aux webinaires ouverts organisés par le réseau des Fibois sur les thématiques suivantes : réglementations, sécurité incendie, ressources, traçabilité, coûts, réemploi, diagnostics, etc.
- Partager les savoirs par l'exemple : montrer, avec des cas concrets, des réalisations, des visites et des projets d'autres territoires

Le PETR Pays Loire Beauce s'engage à :

- Favoriser l'émergence des projets ;
- Faciliter l'organisation des réunions entre FIBOIS Centre-Val de Loire et les maîtres d'ouvrages ;
- Faciliter le déploiement de la construction bois sur leur territoire respectif.
- Partager les formations portées par Fibois France en lien avec l'activité de maître d'ouvrage et maître d'oeuvre (ex : Formation 2CBBC ou Pactes bois-biosourcés) mais aussi à relayer les informations relatives à ces formations autour de lui
- Proposer à Fibois Centre-Val de Loire d'intervenir lors d'événements dédiés à la construction bois ou lorsqu'une intervention sera jugée pertinente (ex : Journées Professionnelles, rencontres avec les collectivités...).
- Faire remonter à Fibois Centre-Val de Loire les projets phares de construction et d'aménagement

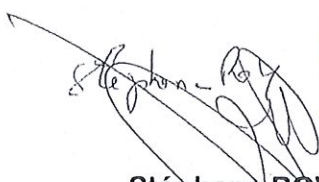
Suite à invitation et en fonction des besoins, Fibois pourra être présent aux instances de gouvernance pour soutenir les acteurs dans le bon déroulement du projet dans le cadre qu'ils s'étaient fixés

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association FIBOIS Centre-Val de Loire et tous les avenants et actes à intervenir
- Article 2 : que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au registre des délibérations,


Stéphane ROY
Président du
PETR Pays Loire Beauce




Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance